



ÉDITORIAL

Cher-ère-s lect-eurs-rices
habitant-e-s, dans l'une
de nos 5 communes
membres de l'ASPIHL,

Notre association a poursuivi son mandat avec constance : offrir aux élèves des conditions d'accueil adéquates, assurer une gestion rigoureuse des ressources et accompagner les évolutions nécessaires pour un service scolaire de qualité.

Tout d'abord, il s'agit de la construction d'un nouveau collège de neuf classes avec une bibliothèque, une salle des maîtres et les bureaux de l'ASPIHL sur le site de la Tour-Rouge à Villeneuve. Ce collège ouvrira ses portes lors de la rentrée du mois d'août.

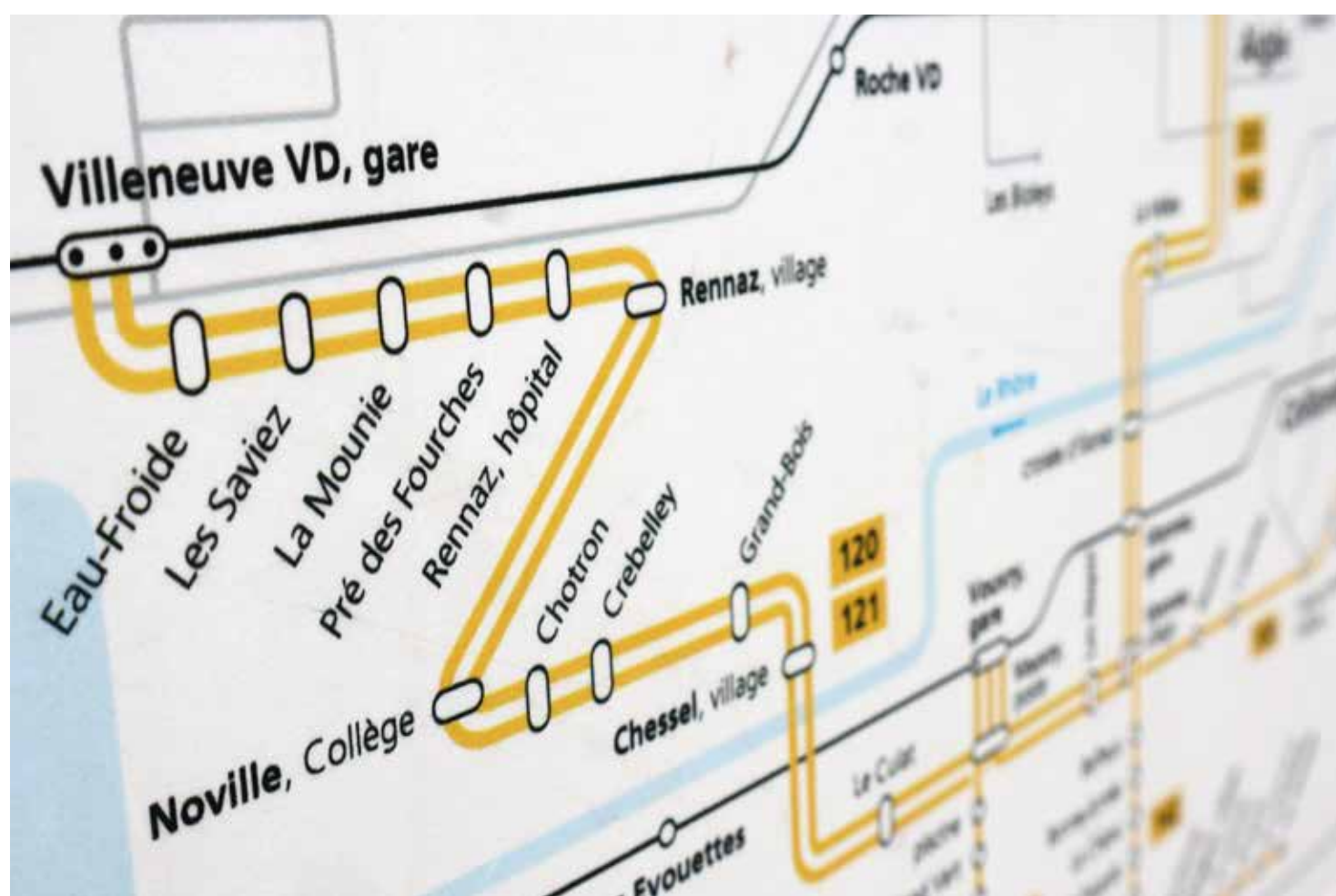
Et enfin, le projet le plus important la construction du centre scolaire de la Tronchenaz. Le MEP-concours d'architecture est terminé et la commune de Villeneuve a entamé la modification du plan d'affectation afin de pouvoir réaliser ce projet. Même s'il reste encore passablement d'étapes importantes à franchir, l'ambition de lancer la réalisation de ce projet estimée à 4 ans reste tout à fait réaliste.

Dans cette perspective, cette législature a constitué une étape importante pour la préparation des infrastructures scolaires futures. Conscients des enjeux financiers et structurels liés à la croissance démographique, nous avons engagé une analyse financière approfondie visant à mesurer l'impact des projets d'infrastructures sur les communes membres. Cette démarche a pour objectif de projeter les charges futures, tant pour les constructions scolaires

Le véritable courage n'est pas de suivre la facilité du moment, mais d'assumer des décisions qui préparent l'avenir. Il en faut également pour engager des investissements scolaires, même lorsqu'ils pèsent sur le présent. Ils sont indispensables pour garantir l'avenir de nos enfants et la qualité du service public. ■

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

Grâce à cette organisation et à une collaboration étroite entre le Comité de direction, le Conseil intercommunal, les communes membres, la direction de l'établissement scolaire et les collaborateurs, l'ASPIHL dispose aujourd'hui de bases solides pour relever les défis de demain. ■

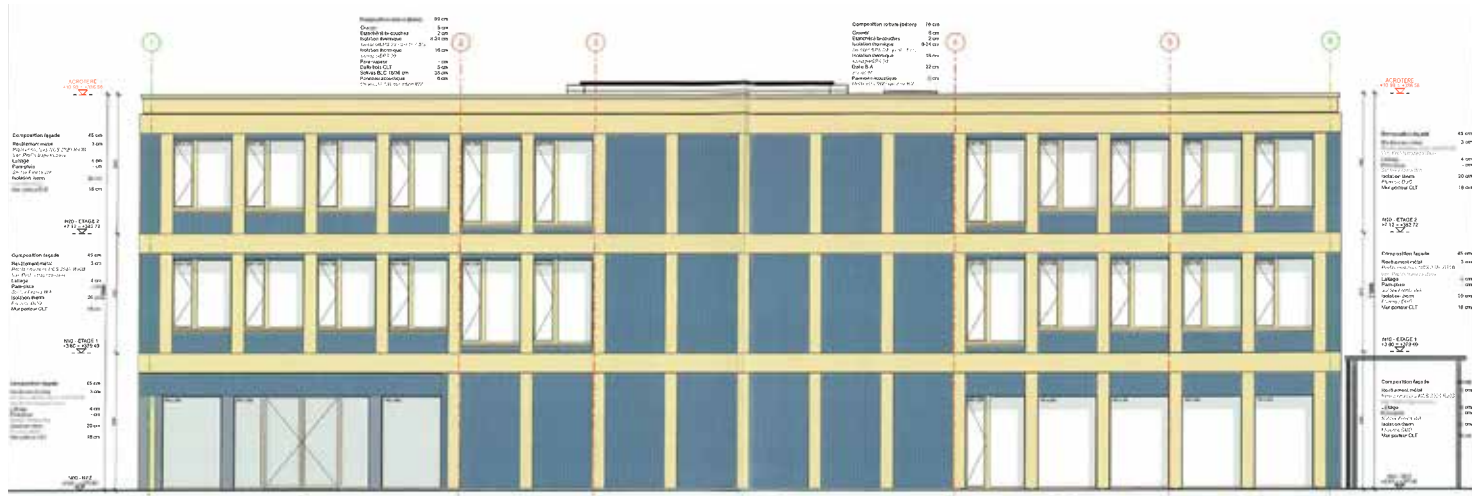


TRANSPORTS SCOLAIRES

Parce que les besoins évoluent, l'ASPIHL poursuit son travail afin d'offrir un service de transport sûr, fiable et adapté aux réalités du Haut-Lac. ■

Le futur collège ARVEL prend forme sur le site de la Tour-Rouge

BÂTIMENTS

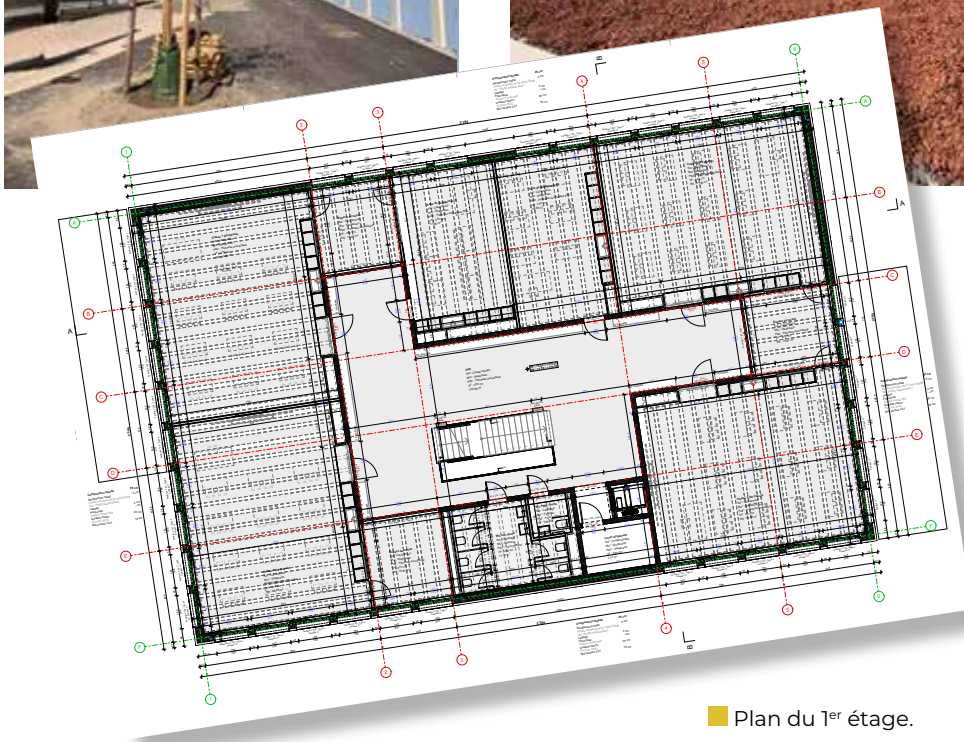


■ Plan de façade du collège CTR Arvel.



tout en répondant à l'évolution des besoins de la population scolaire.

Le collège ARVEL constitue ainsi un investissement important pour l'avenir de la région et témoigne de la volonté des autorités de mettre à disposition des enfants des infrastructures de qualité, propices à leur apprentissage et à leur épanouissement. ■



■ Plan du 1er étage.

Nouvelle législature : nouveau Conseil intercommunal

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Maxime Crisinel, président du Conseil intercommunal

Une législature s'achève. Une autre débute. Le Conseil intercommunal de l'ASPIHL n'échappe pas à cette règle. Il se caractérise aussi par une présidence qui se veut tournante. L'heure est donc aussi venue pour le soussigné de passer le témoin, tout en demeurant à disposition du Bureau, pour assumer d'autres tâches.

Après un peu plus de cinq années de fonctionnement, le Conseil intercommunal doit maintenant achever sa période de rodage et se préparer à traiter des sujets d'une importance encore accrue, aussitôt que les prérequis financiers le lui permettront. Parti d'une page blanche, à la fin de l'année 2020, le Conseil a immédiatement débuté son action et dû s'atteler à construire des institutions. Sur le papier un Conseil intercommunal n'est rien d'autre qu'un conseil communal, dont les membres proviennent de plusieurs communes. En théorie aussi, rien ne devrait plus ressembler à un Conseil intercommunal, qu'un autre Conseil intercommunal. Aucun problème ne devrait ainsi être dépourvu de solution. Pourtant, en pratique, tout ou presque s'est révélé être à créer. Cela nous rappelle que l'efficacité de nos organes politiques n'est évidemment pas seulement conditionnée par les règles qui président à leur fonctionnement, si pertinentes soient elles, mais qu'elle dépend aussi fortement des personnes qui les composent et de leur capacité à œuvrer ensemble. Les membres de l'ASPIHL riches de leurs expériences respectives sur le plan personnel, professionnel ou politique,

mais aussi de leurs habitudes diverses et variées à l'échelon communal, se sont activés à organiser le fonctionnement de l'institution, à le questionner, à le modifier voire à le peaufiner. Plus concrètement, outre les projets et règlements objets de son activité, le Conseil a eu l'occasion de débattre de plusieurs vœux, questions ou autres interpellations émanant de ses membres, voire même de quelques postulats. De son côté, la COGEF a établi des bases solides de travail, qui ne demandent maintenant qu'à être approfondies en particulier sur des tâches de contrôle d'une association dont l'importance ne fait que croître. Enfin, quant à lui, le Bureau se plaît à croire qu'il a aussi posé les jalons nécessaires à une conduite efficace du Conseil, des points les plus fondamentaux liés à la désignation des Commissions en fonction des intérêts, à d'autres, en apparence plus triviaux, sur la rédaction et l'adoption des procès-verbaux.

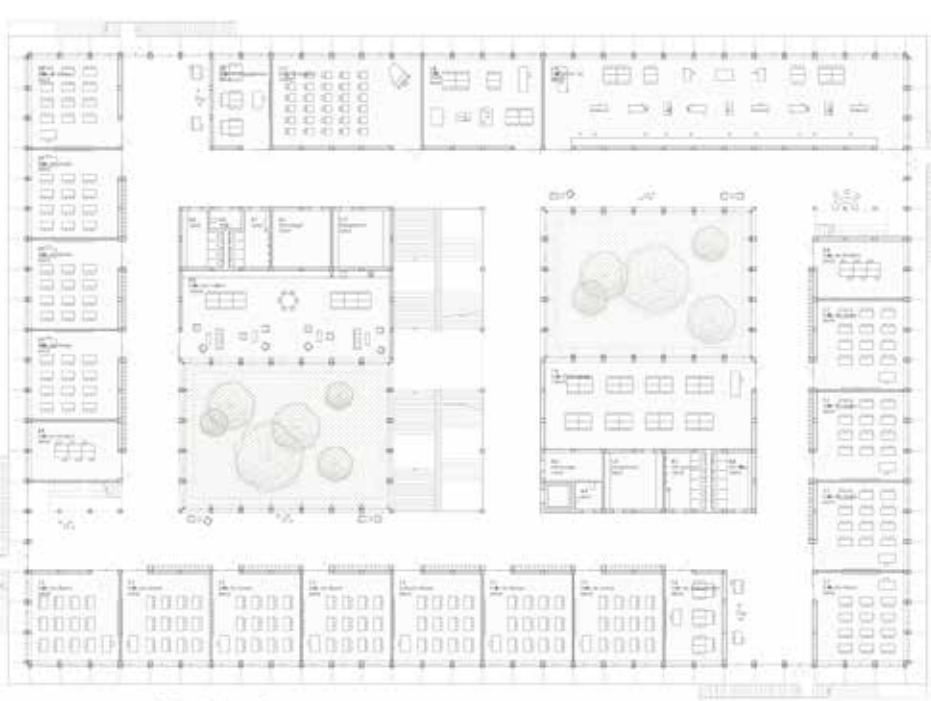
A l'heure où les Communes, durant les séances d'installations de leurs propres autorités, ont désigné ceux qui seront leurs représentants au sein de l'ASPIHL pour les années à venir, l'enjeu est, et sera, de s'assurer, grâce aux Conseillers réélus, d'une continuité suffisante afin que le savoir-faire mis en place soit perpétué, sans, évidemment, se priver de ce en quoi il pourrait encore être enrichi par le sang neuf de ceux qui rejoindront ses rangs. Ce sera l'une des dernières tâches du Bureau encore en place et l'objet de la séance d'installation de l'ASPIHL qui se tiendra le 26 août prochain, à Roche, sous l'égide du Préfet. ■

Collège intercommunal de la Tronchenaz

BÂTIMENTS



■ Projet du collège intercommunal de la Tronchenaz : vue 3D extérieure du degré d'affinement du projet Tauredunum.



■ Plan du 1er étage.

Le Conseil d'établissement se dote d'un nouveau règlement

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

En août 2024, le Comité directeur de l'ASPIHL a déposé auprès du Conseil intercommunal le préavis 06-2024 relatif à la révision du règlement du Conseil d'établissement (CET). L'objectif de ce toilettage était de se conformer davantage à la Loi sur l'école obligatoire (LEO) tout en proposant une réorganisation du CET. La question de son rôle et des moyens à disposition a occupé une part importante des discussions. Une commission ad

hoc du Conseil intercommunal a donc procédé à l'examen du préavis et de son projet de règlement, qui prévoyait entre-autres d'augmenter le nombre de membres du CET de 12 à 16 membres. Chaque quart (établissement, autorités, parents et personnes concernées) aurait ainsi délégué quatre représentants au lieu de trois actuellement.

C'est seulement en début d'année 2025 que la commission

a été en mesure de déposer son rapport comportant treize amendements. Après deux séances plénières de discussions et de délibérations, le Conseil intercommunal a adopté ce préavis avec la totalité des amendements proposés, en particulier le maintien à 12 membres. Le Conseil a pris en compte le fait qu'il était déjà difficile de trouver les volontaires pour représenter les quarts parents et personnes concernées. Il ne faisait donc pas sens de créer

davantage de places vacantes. Ce qui nous permet de rappeler que le CET compte sur l'engagement de ses membres pour jouer pleinement son rôle d'interface entre les acteurs de l'école.

Avec cette révision, le Conseil d'établissement peut ainsi envisager son rôle avec sérénité et confiance ; il dispose désormais de missions clarifiées, de processus de fonctionnement optimisés et de moyens renforcés. ■

Un nouveau départ

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Muriel Ansermoz, directrice de l'EPS Villeneuve - Haut-Lac

Lors de la rentrée scolaire, les cours d'école retrouvent soudain leur énergie. Les retrouvailles, les sourires, le brouhaha et les premiers pas des plus jeunes composent un moment unique et rempli d'émotions.

Derrière cette apparente simplicité se cache une formidable aventure collective. Des mois de préparation permettent d'accueillir nos 1400 élèves dans les meilleures conditions. Les équipes enseignantes, le personnel administratif, la direction, les concierges, les partenaires, les membres de l'ASPIHL et les familles contribuent à la réussite de cette étape importante. Cette mobilisation témoigne d'une envie commune : offrir à chaque enfant un cadre propice pour apprendre, grandir et s'épanouir.

L'école est bien plus qu'un lieu de transmission des connaissances. C'est un espace où l'on apprend à vivre ensemble, à développer son sens critique, à respecter les différences et à construire sa place dans la société. Cette mission ne peut être portée par l'école seule. Elle repose sur la collaboration, la confiance et l'engagement de toute une communauté.

À l'aube de cette nouvelle année scolaire, je tiens à remercier toutes les personnes qui rendent possible ce rendez-vous annuel. Ensemble, nous faisons de l'école un projet collectif au service des enfants et de l'avenir de notre région.

Je souhaite à chacune et chacun une année scolaire riche en découvertes, en rencontres et en réussites partagées. ■

Pour tout renseignement utile, une seule adresse internet

www.aspihl.ch

IMPRESSUM

Editeur Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac **Conception et réalisation** Pointcom D.Karlen, Noville, www.pointcom.ch **Rédaction** ASPIHL Photos ASPIHL, Dylan Karlen **Impression** CDS imprimerie SA, Villeneuve, www.cdsimprimerie.ch **Tirage** 5'700 exemplaires **Distribution** tout-ménage dans les communes de Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve **Secrétariat** administration@aspihl.ch